

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2022

N° 10.1
Chrono 15644

Rapporteur : **Madame Martine OUAKNINE**

Service **Direction de la Réglementation**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE**

Objet : Procédure de concession de cinq toilettes publiques Plage Beau Rivage, Parc du Château, Descente Crotti, Plage du Lido et Plage Bambou - Choix des délégataires et approbation des termes des contrats des toilettes Plage Beau Rivage, Parc du Château et Descente Crotti - Déclaration d'infructuosité pour les toilettes publiques plage Bambou et plage du Lido.

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R.3126-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article L.2125-1 qui dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance,

Vu l'avis du Comité technique en date du 19 mars 2021 favorable au principe de délégation de service public, comme mode de gestion pour l'exploitation des cinq toilettes publiques, objets de la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 20 mai 2021, favorable au principe de délégation de service public, comme mode de gestion pour l'exploitation des cinq toilettes publiques, objets de la délibération,

Vu la délibération n° 10.2 du Conseil municipal en date du 27 mai 2021 approuvant le principe sous la forme d'une concession de service public d'une durée de 2 ans pour assurer l'exploitation et la gestion des cinq toilettes publiques, objets de la présente délibération,

Vu l'appel public à candidatures en date du 4 juin 2021 inséré dans le journal Nice Matin et sur le site internet « www.marchésécurisés.com » relatif aux concessions de service public visant à l'exploitation de 5 toilettes publiques (Plage BEAU RIVAGE, PARC DU CHATEAU, DESCENTE CROTTI, Plage LIDO et plage BAMBOU) pour une durée de 2 ans à compter de leur date de prise d'effet respective,

Vu le rapport de Madame l'Adjointe au Maire déléguée aux Affaires juridiques ci-annexé,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2022

N° 10.1
Chrono 15644

Rapporteur : **Madame Martine OUAKNINE**

Service **Direction de la Réglementation**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE**

Objet : **Procédure de concession de cinq toilettes publiques Plage Beau Rivage, Parc du Château, Descente Crotti, Plage du Lido et Plage Bambou - Choix des délégataires et approbation des termes des contrats des toilettes Plage Beau Rivage, Parc du Château et Descente Crotti - Déclaration d'infructuosité pour les toilettes publiques plage Bambou et plage du Lido.**

Considérant que les toilettes publiques sont gérées pour le compte de la collectivité par le biais de délégations de service public sous la forme de contrats de concession de service public,

Considérant que la Ville a lancé la procédure de concession des toilettes publiques suivantes : plage Beau Rivage, Parc du Château, Descente Crotti, plage du Lido et plage Bambou,

Considérant que la date limite de remise des offres a été fixée au 30 juin 2021 à 12h00 et que l'appel à candidatures présente les résultats suivants :

- pour la structure parc du Château, un pli a été reçu : celui de Madame Véronique SEBASTIAN,
- pour la structure Descente Crotti, un pli a été reçu : celui de Madame Gemma MINCHELLA,
- pour la structure plage Beau-Rivage, un pli a été reçu : celui de Monsieur Bernard-Vincent CAU,
- Pour la structure plage du Lido aucun pli n'a été reçu,
- Pour la structure plage Bambou aucun pli n'a été reçu,

Considérant que les trois dossiers de candidature ont été ouverts par la Commission d'ouverture des plis le 1^{er} juillet 2021 et leur contenu enregistré,

Considérant que lors de sa séance du 22 juillet 2021, la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP) a émis l'avis prévu à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales suite à l'analyse des candidatures,

Considérant que lors de sa séance du 22 juillet 2021, la Commission d'ouverture des plis a ouvert les dossiers d'offres et analysé leur contenu,

Considérant qu'après analyse des offres des trois candidats par la Commission de Délégation des Services Publics des plis le 14 septembre 2021, ceux-ci ont été convoqués à des réunions de négociations,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2022

N° 10.1
Chrono 15644

Rapporteur : **Madame Martine OUAKNINE**

Service **Direction de la Réglementation**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE**

Objet : **Procédure de concession de cinq toilettes publiques Plage Beau Rivage, Parc du Château, Descente Crotti, Plage du Lido et Plage Bambou - Choix des délégataires et approbation des termes des contrats des toilettes Plage Beau Rivage, Parc du Château et Descente Crotti - Déclaration d'infructuosité pour les toilettes publiques plage Bambou et plage du Lido.**

Considérant les critères de jugement des offres :

- le montant de la compensation financière mensuelle en euros demandée par le candidat,
- le montant du pourcentage de la redevance variable basée sur le chiffre d'affaires annuel proposé par le candidat,
- la valeur technique de l'offre appréciée au regard des propositions de fonctionnement des toilettes publiques et de l'aptitude du candidat à assurer le service public,

Considérant que les propositions des trois candidats en matière de nettoyage/entretien de la structure sont très satisfaisantes et permettent de s'assurer d'un état de propreté irréprochable pour chacune des structures,

Considérant que les offres finales remises après négociations par Madame SEBASTIAN, Madame MINCHELLA et Monsieur CAU, ouvertes par la Commission d'ouverture des plis le 16 décembre 2021 répondent aux attentes de la collectivité tant en termes de propositions de gestion de l'équipement que de redevance,

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'attribuer la gestion des toilettes publiques :

- à Madame Véronique SEBASTIAN pour le parc du Château,
- à Madame Gemma MICHELLA pour la Descente Crotti,
- à Monsieur Bernard-Vincent CAU pour la plage Beau-Rivage,

et d'adopter les termes des contrats de concession qui lieront ces concessionnaires à la Ville,

Considérant qu'il convient de constater l'infructuosité de la recherche d'un candidat pour les toilettes publiques plage Bambou et plage Lido,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2022

N° 10.1
Chrono 15644

Rapporteur : **Madame Martine OUAKNINE**

Service **Direction de la Réglementation**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE**

Objet : **Procédure de concession de cinq toilettes publiques Plage Beau Rivage, Parc du Château, Descente Crotti, Plage du Lido et Plage Bambou - Choix des délégataires et approbation des termes des contrats des toilettes Plage Beau Rivage, Parc du Château et Descente Crotti - Déclaration d'infructuosité pour les toilettes publiques plage Bambou et plage du Lido.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. approuver le choix du concessionnaire pour la gestion déléguée en la forme de concession, pour une durée de deux ans à compter de sa notification à :**
 - Madame Véronique SEBASTIAN pour les toilettes publiques parc du Château,**
 - Madame Gemma MINCHELLA pour les toilettes publiques de la Descente Crotti,**
 - Monsieur Bernard-Vincent CAU pour les toilettes publiques de la plage Beau-Rivage**
- 2. approuver les termes des contrats de concession joints à la présente délibération et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces contrats ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération,**
- 3. déclarer infructueuse la procédure de délégation de service public des toilettes publiques Plage Bambou et plage Lido.**